



**Objet : LA MAISON DE LA BIODIVERSITE EN PARTAGE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

L'an deux mille dix-huit et le 24 mai à 13h 15, les membres du bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 16 mai, se sont réunis à Mirabeau dans la salle Du Barry, sous la présidence de Mme Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

**Etaient présents :**

Mmes SANTONI, CHRISOSTOME, CZIMER-SYLVESTRE, DELONNETTE, GATIN, GIAI-GIANETTI, BOR, JEAN, MAGNE, PRIMO, SARTO-BARANCOURT, TRINQUIER.  
MM. BERGER, CAHOUR, DEILLE, FISCHER, SARDELLA, SAUVAGEON.

**Avait donné pouvoir :**

Mme LETTERON à Mme SARTO-BARANCOURT,  
M. FRAYSSINET à M. SAUVAGEON.

**Etaient excusés :**

Mme COMBE, DAPRES, MM. DAUMAS et MATHERON.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment l'orientation A.1 « Protéger et gérer la Biodiversité » ainsi que les objectifs A.1.1 « Développer la connaissance scientifique », A.1.2 « Favoriser l'appropriation collective des enjeux de la Biodiversité » et A.1.4 « Intensifier la conservation et la valorisation de la biodiversité domestique » ;

Vu l'avis favorable de la commission agriculture tourisme développement économique du 22 septembre 2017 ;

Vu la délibération 2018CS25 du 20 février 2018 ;

Vu l'avis favorable du comité de programmation LEADER du 8 décembre 2017 ;

Vu la demande de précisions formulée par le GAL Haute Provence lors de l'instruction du dossier ;

Considérant la nécessité de préciser le plan de financement et de l'adapter aux actions envisagées ;

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité,

- **VALIDE** la participation du Parc naturel régional du Luberon au projet « Maison de la biodiversité en partage »
- **APPROUVE** le plan de financement comme suit et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté :

Dépenses (en €/TTC)		Recettes (en €/TTC)		
Prestation (étude)	15 360,00	FEADER	50%	27 115,44
Petits aménagements et équipements (signalétique, panneaux, bornes, tables)	8 719,56	Région	40%	21 692,35
Supports de communication (affiches, dépliants, vidéo) + PAO des panneaux	9 847,60	Parc (ingénierie)	10%	5 423,09

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • • www.parcduluberon.fr

Salaires	17 655,41			
Frais indirects (15% des frais salariaux)	2 648,31			
<b>Total</b>	<b>54 230,88</b>	<b>Total</b>		<b>54 230,88</b>

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 0